

Avis de sécurité publique



INTERDICTION AUX VÉHICULES HORS ROUTE DE CIRCULER SUR LE CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Pour votre sécurité et celle des ouvriers, la circulation des véhicules hors route et des véhicules tout terrain est interdite sur le canal de dérivation de la rivière Rouge ou aux abords de celui-ci. Cette interdiction vise également les aires de loisirs très prisées situées à proximité du Springhill Winter Park et de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport.

Le canal constitue une zone de construction active et potentiellement dangereuse sur toute sa longueur. En outre, d'importants travaux de construction sont amorcés du côté ouest du canal, en face de Springhill. Dans le cadre de ces travaux, la terre excavée provenant du canal de dérivation sera déposée dans la gravière très fréquentée par les utilisateurs de véhicules hors route et de véhicules tout terrain, ce qui entraînera le remplissage du site.

Pendant que les équipes de construction s'affairent à offrir un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, aidez-nous à maintenir le chantier de construction sécuritaire pour vous et les travailleurs du canal en évitant de vous trouver à proximité.

Canada

Commission du canal de dérivation
www.floodwayauthority.mb.ca

Manitoba 